Conseil municipal de la commune de Janaillat
Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025

Etaient présents : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DELPRATO Emilie, Mme DUBAR Bérengère, Mme MOREAU Corinne

Était absente excusée : Mme MARITAUD Laure

Pouvoir : Mme MARITAUD Laure donnant pouvoir à Mme DELPRATO Emilie

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation : 23 janvier 2025

Ordre du jour :

1-Délibération participation frais de fonctionnement école de St Hilaire Le Château
2-Délibération participation frais de fonctionnement école de St Dizier-Masbaraud
3-Délibération participation frais de fonctionnement école RPI Pontarion Thauron St Hilaire le Château
4-Question diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1-Délibération participation frais de fonctionnement école de St Hilaire Le Château

La commune n'ayant pas d'école, plusieurs enfants de Janaillat se rendent à l'école de Saint Hilaire le Château depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus lourdes pour la commune de St Hilaire le Château. La commune accepte la participation de 506,11 euros par enfant par an.

Vote - pour : 10

2-Délibération participation frais de fonctionnement école de Saint Dizier-Masbaraud

La commune n'ayant pas d'école, plusieurs enfants de Janaillat se rendent sur les écoles de Saint Dizier Masbaraud depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus lourdes pour la commune de Saint Dizier Masbaraud. La commune accepte la participation de 1 210,13 euros pour un élève de maternelle et 847,65€ pour un élève de primaire par enfant,

Vote - pour : 10

3-Délibération participation frais de fonctionnement Syndicat scolaire de la Vallée du Thaurion

La commune n'ayant pas d'école, plusieurs enfants de Janaillat se rendent sur les écoles du RPI Pontarion - Thauron-St Hilaire Le Château depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus lourdes pour les communes du RPI Pontarion -Thauron-St Hilaire Le Château. La commune accepte la participation de 530, 00 euros par enfant par an.

Vote - pour : 10

5-Questions diverses

- Vie de la commune

- Monsieur le Maire explique qu'un des agents municipaux devrait prendre sa retraite d'ici la fin de l'année. Le pourvoi du poste a son départ est à étudier. En effet, la compétence de l'eau potable ayant été transférée au 1er janvier 2025 au Syndicat de l'Ardour, les travaux de fuites, remplacement et déplacement de compteurs n'ont plus lieu d'être. Se pose la question du fauchage des routes au printemps et à l'automne. Deux devis ont été demandés à des entreprises creusoises du secteur pour pouvoir se rendre compte du coût que cela représente. Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de réfléchir à cette question pour qu'à la prochaine réunion du conseil municipal, l'assemblée délibérante prenne une décision afin de pouvoir commencer à préparer le budget.
- Le véhicule de la commune doit être changé, monsieur le Maire demande au sein du conseil municipal des personnes volontaires pour se déplacer dans plusieurs garages automobiles afin de pouvoir étudier les propositions. Messieurs RADIGON, BEAUVAIS et MORANDEAU ont répondu à l'appel.
- Monsieur DURAND Christophe a proposé un circuit de randonnée d'environ 3,5 kilomètres afin de pouvoir découvrir notre commune. Celui-ci est essentiellement sur des propriétés privées les propriétaires acceptant le passage. Dès que celui-ci sera terminé, la commune de Janaillat s'engage à le flécher pour plus de visibilité.
- La commune d'Ennery nous a envoyé ses vœux ainsi qu'un colis gourmand à partager.
- Une formation porte drapeau est organisée par la SNEMM qui se tiendra le 15 février 2025 à St Fiel.
- Plusieurs débardeurs de bois ont commis des dégradations au niveau du réseau routier. Le mauvais temps et les sols gorgés d'eau n'ont pas permis à ceux-ci de travailler comme il se doit.
- Monsieur CHERADAME construit un bâtiment sur la commune voisine, beaucoup de terre et de cailloux sont à évacuer, l'entreprise TIXIER d'Aulon propose à notre commune ceux-ci pour un tarif n'engageant que le transport.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Raymond DUBREUIL

La secrétaire de séance,
Bérengère DUBAR